

COPIE

Madame Sophie VULLIET-TAVERNIER
Directrice
Direction des relations avec les Publics et la Recherche
CNIL
3 Place de Fontenoy
TSA – 80715
75334 – PARIS CEDEX 07

Caunes-Minervois le 30 janvier 2020

Madame la Directrice,

Notre association FNAPOG (Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre) souhaite faire le recensement national des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre, ressortissants de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), sur la base d'un volontariat de ces personnes et sous la responsabilité de l'ONACVG.

Afin d'être en conformité avec les normes nationales de la CNIL, nous souhaiterions connaître les dispositions et les conditions pour effectuer ce recensement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.



Anne CHALONS
Officier de la Légion d'Honneur
Présidente Nationale - FNAPOG